



LES ÉTAPES DE PROGRESSION AU CSSPB

Au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, il y a différentes étapes à franchir avant de pouvoir devenir titulaire d'un poste.

1- DÉPÔT DE VOTRE CANDIDATURE :

Vous nous transmettez votre curriculum vitae de façon spontanée ou en réponse à un appel de candidature. Votre curriculum vitae sera donc analysé et, si vous répondez à l'ensemble des critères de sélection, vous serez convoqué à une entrevue de sélection.

Notez que pour certains corps d'emploi, des tests de sélection sont également nécessaires.

2- INSCRIPTION SUR LA LISTE DE DÉPANNAGE :

Si vous avez postulé pour une banque de candidature, la réussite du processus de sélection vous permettra d'intégrer une liste de rappel. Ainsi, lorsque des besoins se présenteront dans votre corps d'emploi, et qu'aucun employé qualifié ou prioritaire ne sera disponible, vous serez contacté.

3- INSCRIPTION SUR LA LISTE DE PRIORITÉ D'EMBAUCHE :

Après un certain nombre d'heures travaillées, vous serez évalué par votre supérieur immédiat. Si vous recevez une évaluation positive (1 ou 2), vous serez inscrit dans la liste de priorité d'embauche. À ce moment, vous serez contacté pour des remplacements selon votre position dans la liste.

4- DÉBUT DE VOTRE PÉRIODE D'ESSAI :

Lorsque vous obtiendrez votre premier poste, vous devrez effectuer une période d'essai. Pendant cette période, votre supérieur pourra observer vos méthodes de travail et votre rendement afin de porter un jugement. Si vous complétez votre période d'essai avec succès, vous deviendrez titulaire du poste.

5- OBTENIR VOTRE PERMANENCE :

Pour obtenir votre permanence, vous devrez notamment avoir travaillé 2 années complètes sur votre poste à temps plein à titre d'employé régulier du Centre de services scolaire. (vérifier permanence)

Bienvenue parmi nous !

